

Note Synthétique du compte administratif 2023

M57 abrégée

1. Éléments de contexte

La commune compte 100 habitants et fait partie de la communauté de communes Val de Gers.

2. Budget 2023

REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	63 570.44 €	95 457.01 €
Section d'investissement	47 088.82 €	51 339.90 €

REPORT DE L'EXERCICE N-1

En section de fonctionnement (002)	182 795.52 €
En section d'investissement (001)	

RESULTATS CUMULES

Section de fonctionnement	63 570.44 €	278 252.53 €
Section d'investissement	47 088.82 €	51 339.90 €

Résultat de l'exercice

Les réalisations (mandats et titres) de l'année 2023 (hors résultats 2022) s'élèvent à :

- 110 659.26 € en dépenses
- 146 796.91 € en recettes

Il en résulte que le budget est en excédent de 36 137.65 €.

En section de fonctionnement

Le résultat entre les recettes encaissées (95 457.01€) et les dépenses réalisées (63 570.44 €) fait apparaître un excédent de 31 886.57 € auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2022 (182 795.52 €). Il en résulte un excédent global de 214 682.09 €.

En section d'investissement

Le résultat des recettes encaissées (51 339.90€) et les dépenses réalisées (47 088.82 €) fait apparaître un excédent de 4 251.08 € auquel s'ajoutent le résultat reporté de l'exercice 2022 (0 €). Ce qui donne un excédent de 4 251.08 €.

Report pour l'exercice 2023

Résultat d'exploitation au 31.12.2023 : EXCEDENT	214 682.09 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT	214 682.09 €
Résultat reporté en investissement (001) : EXCEDENT	4 251.08 €

3. Niveau d'endettement de la collectivité

La commune a contracté 2 prêts au Crédit Agricole dont les annuités en 2023 se sont réparties comme suit :

- Prêt n°51020726585 : 4 469.64 € de capital et 500.31 € d'intérêts

- Prêt n°00001581036 : 1 767.36 € de capital et 14.88 € d'intérêts

Le prêt n° 51020726585 arrivera à échéance en 2025, le prêt n°00001581036 quant à lui sera soldé en 2024.

4. Niveau des taux d'imposition

En 2023 le Conseil Municipal n'a pas souhaité modifier les taux d'imposition :

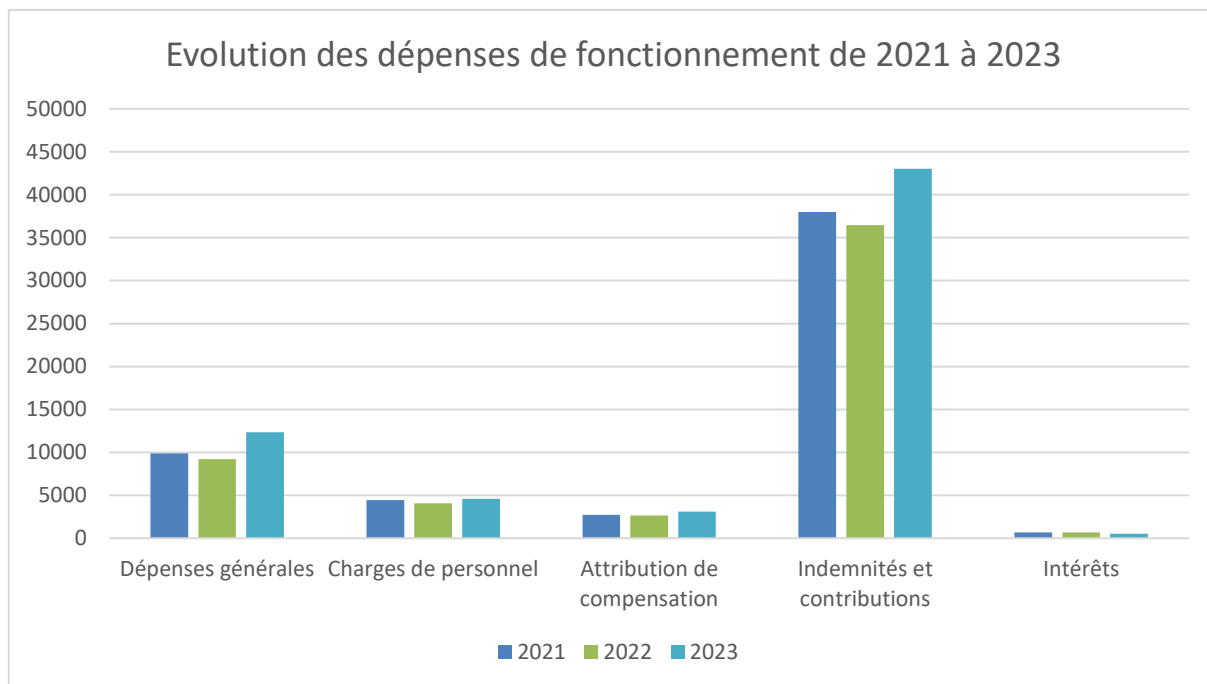
Taxe d'habitation : 10.48 %

Taxe sur foncier bâti : 55,24 %

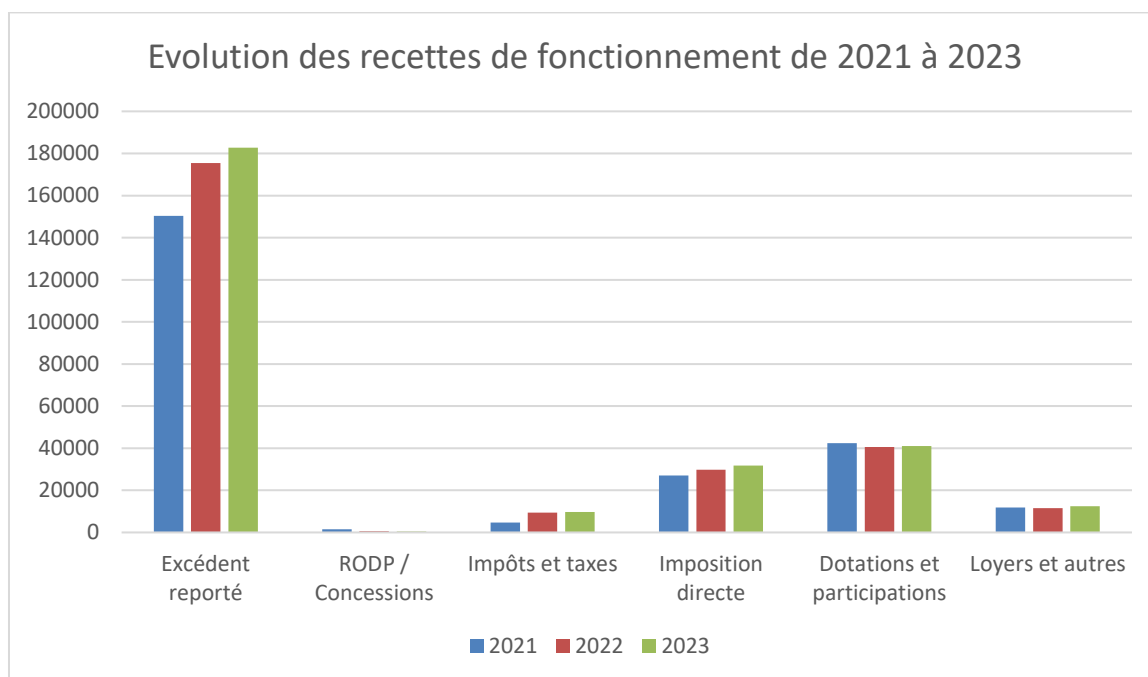
Taxe sur foncier non bâti : 85,52 %

5. Effectif de la collectivité

La collectivité compte un agent contractuel à temps non complet (4.5 heures hebdomadaire).



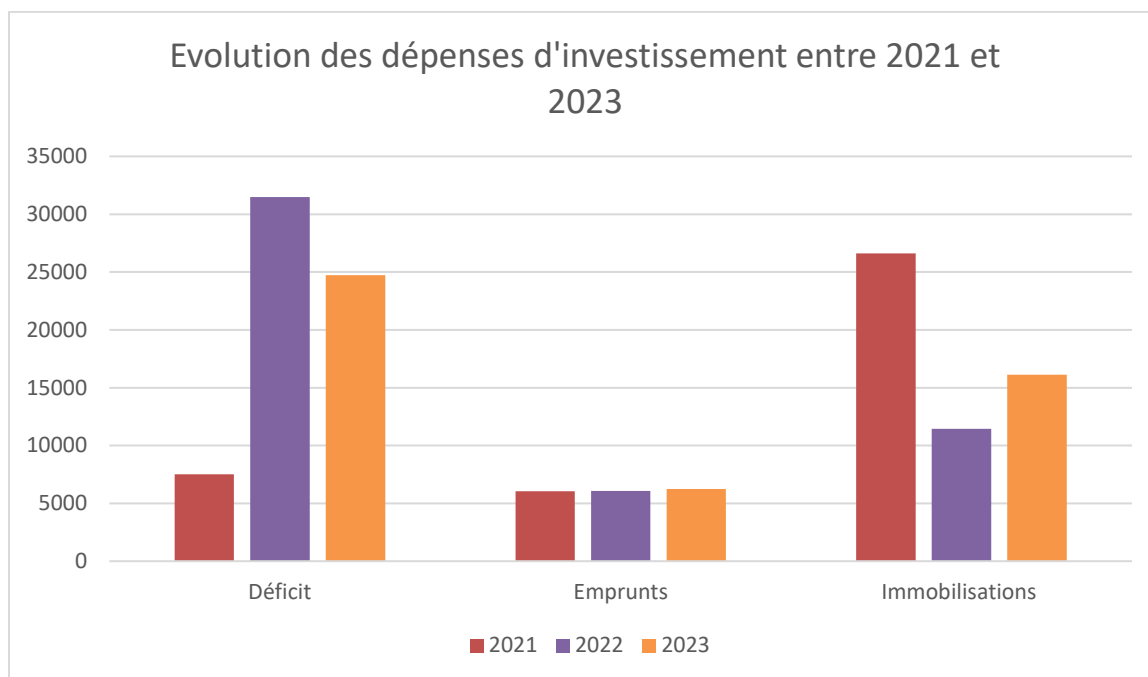
Par rapport à l'exercice antérieur, les dépenses générales ont augmenté de 33 %, les charges de personnel ont augmenté de 13 %, l'attribution de compensation a augmenté de 15 %, les indemnités et contributions ont augmenté de 18 %, ceci s'explique notamment par une augmentation du programme voirie de 79 %. Les intérêts quant à eux continuent à décroître.



L'excédent reporté a continué à croître entre 2021 et 2023.

Depuis 2022, il y a eu une augmentation de l'imposition directe de presque 7 % dû à l'augmentation des bases, le taux d'imposition n'ayant pas été augmenté entre les deux exercices.

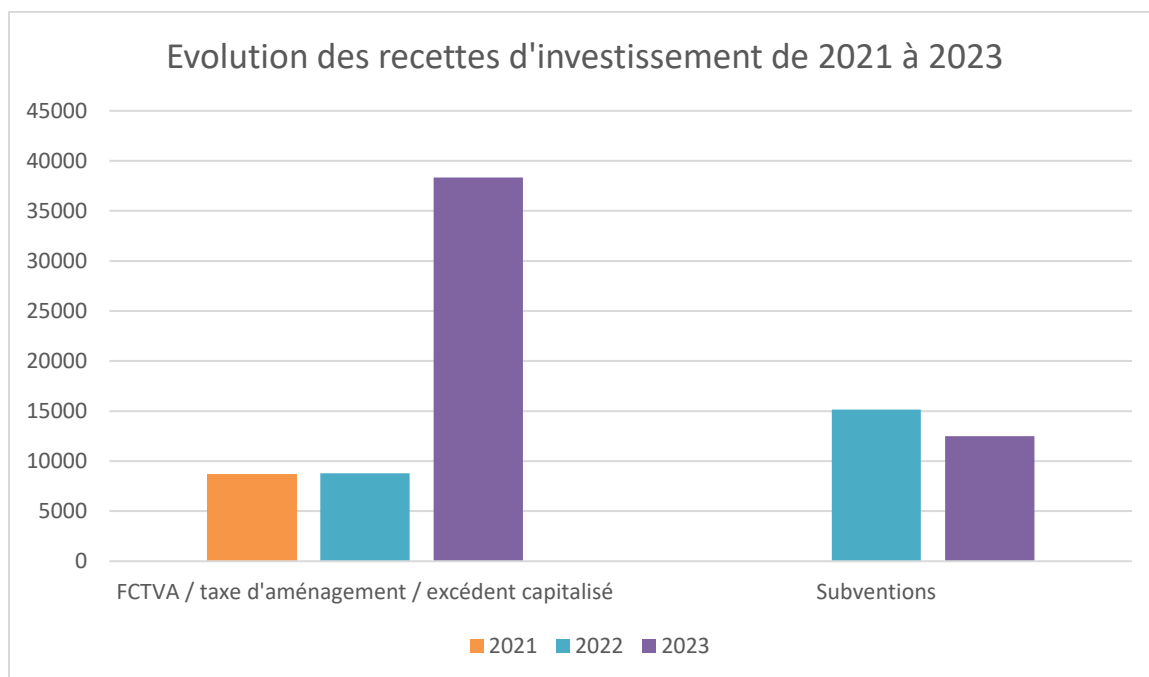
Les recettes liées aux dotations / participations ont stagné en comparaison à 2022.



Le déficit a diminué de 21 % par rapport à 2022.

Le remboursement du capital des emprunts a continué de croître, puisque le remboursement de l'un des prêts se termine en 2024 et l'autre en 2025.

L'investissement en 2023 a résidé dans l'installation d'une borne incendie à l'angle de la route du pont et de la départementale pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, puis dans un rafraîchissement du logement de la Route du pont : réfection des peintures, travaux d'électricité et installation de volets roulants solaires.



Les subventions perçues au cours de l'exercice 2023 correspondent au reste à percevoir des opérations de pose de la borne incendie et de rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie.